



Volet B

Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MONS

28 FEV. 2014

Greffe



14059779

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 11/03/2014 - Annexes du Moniteur belge

Dénomination : **SAGR LOUVRIER GASTON**

Forme juridique : SAGR

Siège : Rue Notre Dame de Lorette, 3 à 7040 Bougnies

N° d'entreprise : 0471.552.731

Objet de l'acte : **Assemblée générale extraordinaire - Augmentation de capital Art 537**

Le 6 février 2014, s'est tenue au siège de la SAGR LOUVRIER GASTON, Rue Notre Dame de Lorette, 3 à 7040 Bougnies, une assemblée générale extraordinaire.

La séance est présidée par Monsieur Louvrier Luc, associé gérant.

Tous les associés sont présents

Objet de l'acte : Incorporation des réserves au capital Art 537 al 1er CIR

L'an 2013, le 11 décembre, au siège social, s'était tenue l'assemblée générale extraordinaire de la Société Agricole Louvrier Gaston, ayant son siège social Rue Notre Dame de Lorette, 3 à 7040 Bougnies, numéro d'entreprise BE 0471.552.731, décidant la distribution du dividende dans le cadre de l'Article 537 al 1er CIR pour un montant brut de 150.000,00 eur avec paiement d'un précompte mobilier de 10%, soit 15.000,00 eur

Résolution : Incorporation au capital :

L'assemblée ici présente décide à l'unanimité d'incorporer le montant net total des réserves distribuées en exécution de la résolution qui précède, soit 135.000,00 euros, au capital social, pour ainsi le porter de 32.226,16 euros à 167.226,16 euros, par la création de 1350 parts sociales nouvelles à répartir aux associés au prorata de leur apport du dividende net en augmentation de capital.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h.

Fait à Bougnies, le 6 février 2014